

FONDATION CULTURE & DIVERSITÉ



Présentation du programme Égalité des Chances
en École d'architecture

Objectifs et bénéficiaires du programme

Favoriser l'égalité des chances dans l'accès aux Écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) pour des élèves de Terminale scolarisés dans des établissements d'enseignements technologiques ou professionnels liés au domaine de l'architecture ou dans des établissements d'enseignement général relevant de l'éducation prioritaire, et qui manifestent le désir de poursuivre des études en architecture au-delà du baccalauréat.

Partenaires

- Le ministère de la Culture (DGCER)
- Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (DGESCO)
- 20 Écoles nationales supérieures d'architecture
- 43 lycées partenaires réparties dans 18 académies

Historique du partenariat

En 2009, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le ministère de la Culture, l'ENSA Paris-Est, l'ENSA de Paris-Val de Seine, l'ENSA de Normandie, l'ENSAP de Bordeaux, l'ENSA de Strasbourg et la Fondation d'entreprise Culture & Diversité se sont rapprochés afin de mener une action innovante d'égalité des chances dans l'accès aux études en École d'architecture, en favorisant le recrutement des élèves issus de milieux modestes et de baccalauréats spécialisés en architecture.

Suite à leur demande de participer à ce programme et afin de permettre à des élèves d'académies supplémentaires d'en bénéficier, l'ENSA de Grenoble devient partenaire du programme Égalité des Chances en École d'architecture en 2010, l'ENSAP de Lille en 2012 et l'ENSA de Montpellier en 2015.

En 2017, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le ministère de la Culture, la Fondation d'entreprise Culture & Diversité, l'ENSA de Clermont-Ferrand, l'ENSA de Marseille, l'ENSA de Nantes, l'ENSA Paris-Malaquais, l'ENSA de Saint-Etienne, l'ENSA de Toulouse et l'ENSA de Versailles se sont rapprochés afin de mener ensemble le même type d'action d'égalité des chances dans l'accès aux études en École d'architecture.

Suite à leur demande de participer à ce programme et afin de permettre à des élèves d'académies supplémentaires d'en bénéficier, l'ENSA de Bretagne devient partenaire du programme Égalité des Chances en École d'architecture en 2018 et l'ENSA de Paris-La Villette en 2019.

À la rentrée 2025-2026, les ENSA de Nancy, Paris-Belleville et Lyon deviennent partenaires du programme Égalité des Chances en École d'architecture.



Méthodologie

Étape 0 : Partenariats avec les lycées

En lien avec la DGESCO et les Rectorats des académies, chaque École noue un partenariat avec un ou deux lycées dans sa zone géographique. Les lycées ciblés relèvent de l'éducation prioritaire et doivent présenter des options ou filières technologiques (STI2D), professionnels (TEB) ou générales.

Étape 1 : Séances d'information et de sensibilisation

Chaque année, à partir du mois de septembre de l'année de Terminale, ont lieu des séances au sein des lycées partenaires pour informer et sensibiliser les élèves aux études en École d'architecture, à leurs spécificités, aux débouchés professionnels, et au programme Égalité des Chances. Ces séances sont organisées par les Écoles partenaires, en lien avec un professeur référent au sein de chaque établissement.

Étape 1bis : Séances de découverte en École d'architecture

Suite à la séance d'information et de sensibilisation, les élèves les plus motivés, ayant le profil et la volonté de poursuivre leurs études supérieures en École d'architecture, sont repérés au sein des lycées partenaires par les professeurs référents pour participer aux séances de découverte.

Cette Étape permet aux lycéens de mieux comprendre les enjeux pédagogiques des Écoles d'architecture et de mieux se projeter dans ce cursus, à travers deux à trois séances : visite de l'École partenaire, visite urbaine ou visite d'un bâtiment ou d'une exposition, rencontre avec des professionnels.

Étape 2 : Stage Égalité des Chances

Parmi les élèves ayant participé aux séances de découverte, les plus motivés candidatent pour participer au Stage Égalité des Chances qui se déroule pendant une semaine en février, dans l'une des Écoles d'architecture partenaires. 30 élèves sont sélectionnés par un jury rassemblant des représentants de tous les partenaires du programme, sur un dossier de motivation, et sur critères sociaux. Ce Stage permet aux élèves de découvrir la réalité des études dans ce type d'école.

Pour tous les Stages Égalité des Chances, le programme pédagogique est conçu par les Écoles organisatrices. Les journées sont généralement partagées entre des matinées de visites et des après-midis dédiés au projet en atelier. Le dernier jour est consacré à la restitution du projet devant les partenaires du programme.

À la suite du Stage Égalité des Chances, les élèves présentent les procédures d'orientation et d'admission sans quotas ni voie d'accès parallèle. La Fondation Culture & Diversité prend en charge les frais d'inscription à deux Écoles d'architecture (76€), et les frais de transport pour se rendre aux oraux à hauteur de 150 €.

Étapes 3 et 4 : Accompagnement des élèves aux procédures d'orientation et d'admission et aux études supérieures

La Fondation Culture & Diversité accompagne les élèves suite à leur participation aux différents Stages Égalité des Chances. L'accompagnement des élèves se déroule en deux étapes. Ces dernières permettent d'accompagner les élèves pendant et après leurs études :

- Accompagnement financier et au logement : pour les élèves boursiers admis en École, il existe une bourse à l'achat de matériel pédagogique (600 € répartis sur les 3 ans de licence), une bourse d'aide au logement (1 000 €/an durant toutes les études), une bourse d'aide à la mobilité, une bourse d'urgence, des prêts à taux zéro et des propositions de logement.
- Accompagnement à l'ouverture culturelle : invitations et laissez-passer pour tous les élèves.
- Accompagnement pédagogique : Les élèves qui ont intégré une des Écoles d'architecture partenaires peuvent bénéficier de séances de tutorat et de monitorat exercées par des professionnels et des étudiants de ces Écoles.
- Accompagnement à l'insertion professionnelle par la Fondation : offres d'emplois et de stages, ateliers CV et lettres de motivation, ateliers thématiques, parrainage, aide à la diffusion des créations, résidences de création.
- Dispositif d'accompagnement et d'écoute : ligne d'écoute accessible 24h/24 et 7j/7 et plateforme qui permet de prendre rendez-vous avec des psychologues et de consulter des contenus informatifs.

Étape 5 : L'engagement

Cette dernière étape vise à favoriser l'entraide et le partage au sein de la communauté de la Fondation Culture & Diversité. Pour cela, les membres qui le souhaitent se mobilisent bénévolement pour accompagner les plus jeunes dans leurs études et dans leur insertion professionnelle : aide à la préparation de candidatures, mentorat, partage d'expérience, aide à l'organisation d'événements, etc. L'engagement s'accompagne d'actions d'animation de la communauté (week-end Culture & Diversité, rencontres par secteur professionnel, pot de fin d'année...) qui visent à renforcer le sentiment d'appartenance et l'envie de s'y investir.



Chiffres-clés 2009-2025

12 110

Élèves sensibilisés en Étape I

697

Élèves ayant participé
au Stage Égalité des Chances

737

Élèves ayant passés les
procédures d'orientation et
d'admission en
École d'architecture

62 %

de réussite aux procédures
d'orientation et d'admission
via Parcoursup

129

Étudiants actuellement en
École d'architecture

723

Élèves boursiers

